

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 AVRIL 1944
EXERCICE 1943

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES
RÉSOLUTIONS

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS — PARIS (9^e)
R. C. Seine 251.988 B L. B. F. n° 22

RAPPORT

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assemblée Générale Ordinaire du 15 Avril 1944

Messieurs,

Les symptômes d'usure économique et de surabondance monétaire enregistrés en France en 1942 se sont - comme il était inévitable - confirmés et accentués au cours de l'exercice dont nous avons à vous rendre compte ; ils caractérisent, à des degrés divers, la vie de la plupart des peuples directement ou indirectement engagés dans une lutte sans précédent.

Pour subvenir aux très lourdes charges qui pèsent sur lui, l'Etat a dû demander à l'Institut d'émission de nouveaux et importants subsides. La circulation des billets a encore été massivement accrue ; un contingent supplémentaire de près de 119 milliards de francs, supérieur de 7 milliards à l'augmentation de 1942, est venu grossir les moyens de paiement du public. Au sein d'une économie fermée, rigoureusement contrôlée et de jour en jour moins active, cette énorme expansion monétaire n'a pas provoqué les désordres qu'on eût pu, en d'autres circonstances, redouter ; elle s'est traduite par une extrême abondance des capitaux disponibles. Les besoins immédiats de crédit commercial ont été très limités, et l'argent, constamment offert, à court comme à long terme, a largement alimenté les Caisses publiques et les Banques. Les dépôts confiés aux Caisses d'Epargne ont continué à s'accroître avec une rapidité due, sans doute, pour une large part, aux mesures législatives qui, à la fin de 1942, ont à nouveau relevé le maximum légal des comptes individuels. Les comptes créditeurs des banques ont également poursuivi une marche ascendante ; dans les six grands établissements de crédit ils se sont élevés, au cours de l'année, créditeurs divers compris, de 114.319.000.000 à 138.396.000.000 de francs. Mais cette progression d'environ 21% a été, cette année encore, sensiblement inférieure à celle de plus de 30% enregistrée, dans le même temps, par la circulation des billets. Cet écart persistant entre les coefficients d'accroissement du volume de la monnaie de papier et des dépôts en banque, révèle, semble-t-il - ainsi que nous l'observions l'an dernier - la tendance regrettable que manifestent les nouveaux francs créés à s'attarder soit dans la circulation active, soit dans les réserves individuelles, et à se soustraire, pour une trop large part, au circuit tutélaire qui, par le canal des banques, doit, dans les circonstances actuelles, les faire refluer vers les Caisses publiques.

Le marché financier n'a pas été moins abondamment approvisionné en disponibilités que le marché monétaire. L'Etat et les Organismes dont les trésoreries sont étroitement solidaires de la sienne, ont placé dans le public, avec une remarquable rapidité et à des taux très modérés, pour plus de 50 milliards de rente ou obligations souscrites exclusivement en numéraire. Les émissions privées d'obligations, bien que moins nombreuses et moins importantes qu'en 1942, se sont poursuivies, elles aussi, avec succès, et à des

conditions très favorables pour les collectivités émettrices. Enfin, la fermeté des cours des fonds d'Etat et des valeurs à revenus fixes ne s'est, à aucun moment, démentie. L'attrait persistant que les titres de cette catégorie exercent sur le public, l'aisance avec laquelle ils se sont placés, la solidité de leurs cours, constituent, à n'en pas douter, un symptôme encourageant : ils attestent le caractère durable de l'amélioration survenue, depuis quelques années, dans les conditions du crédit à long terme et, malgré les graves vicissitudes de l'heure, la confiance de l'épargne, sa foi instinctive ou raisonnée, mais inébranlable, dans l'avenir du franc et le destin même de la Patrie.

*
*
*

Notre Etablissement a fait face à cette conjoncture contraire et les résultats qu'il a obtenus dans les différentes branches de son activité peuvent être tenus pour satisfaisants.

Nos dépôts — nous entendons par là les fonds qui nous sont confiés par la clientèle à l'exclusion des comptes créditeurs divers qui ne retracent que des opérations de passage et ne sauraient être confondus avec les dépôts — se sont accrues régulièrement du début à la fin de l'année et leur montant au 31 Décembre marque, par rapport au chiffre correspondant de 1942, une augmentation de 24,34%. Nous notons spécialement une importante progression, en nombre et en somme, de nos comptes de chèques, résultat qui témoigne de la pénétration chaque année plus profonde de notre établissement dans le monde de l'épargne.

Il y a quelques années encore, ce surcroît de disponibilités eut trouvé à s'investir dans l'escompte de papier commercial. Mais cette mission essentielle des banques est aujourd'hui passée au second plan ; l'activité commerciale ne suit pas l'expansion monétaire et les entreprises, qui bénéficient, pour la plupart, d'abondantes ressources liquides, ou bien usent de plus en plus du paiement comptant, ou bien ne recourent que très modérément à la mobilisation de leurs créances commerciales à courte échéance ; de même, le ralentissement sensible enregistré dans la production nationale raréfie les besoins de crédit. Cependant, le nombre des effets de commerce entrés en portefeuille dont nous avons constaté, au cours des derniers mois de l'année 1942, l'élévation, n'a fléchi à aucun moment en 1943. Notre encours d'effets garantis par la signature du Crédit National ou de la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat marque, de son côté, une sensible progression qui ne résulte pas seulement de la hausse des prix. Mais c'est avant tout, comme les années précédentes, dans le gonflement de notre portefeuille " Bons du Trésor " qu'apparaît la contre-partie de nos excédents de dépôts.

Favorisées par l'accroissement continu de la circulation fiduciaire et la stabilité du taux de l'argent à long terme, de nombreuses opérations financières ont été réalisées en 1943. A plusieurs reprises l'Etat, puis, successivement, la Caisse Autonome d'Amortissement, l'Administration des P.T.T., le Crédit National ont fait appel à l'épargne publique, soit pour couvrir leurs besoins nouveaux, soit pour alléger le poids de leur dette antérieure. Nombre de sociétés les ont imités, également soucieuses d'aménager, au mieux de leurs intérêts, leurs charges financières et de se procurer, à des conditions favorables, le complément de ressources que nécessiteront les programmes d'après-guerre, lorsque le moment sera venu de reconstruire et rééquiper les usines détruites, de renouveler les outillages vieillissants ou prématurément usés par le défaut d'entretien, de reconstituer les stocks disparus ou épuisés. Emprunts publics et emprunts privés ont été couverts avec aisance.

Le même accueil favorable a été réservé aux opérations d'augmentation de capital, bien que le marché des valeurs à revenu variable n'ait pas connu, en 1943, l'effervescence qui avait précédemment porté les cours aux niveaux records de Janvier. Depuis lors, la régression des indices boursiers a été continue et les quelques mouvements de reprise esquissés périodiquement ont été sans durée comme sans ampleur. Le public a d'ailleurs peu participé à ces mouvements, se bornant à souscrire les actions nouvelles offertes à des cours généralement très inférieurs aux cours cotés.

Aux émissions de rentes et d'obligations comme aux augmentations de capital, nous avons pris une part accrue et le montant des souscriptions recueillies par nos guichets a atteint un chiffre de loin supérieur à tous ceux que notre établissement avait enregistrés au cours des années précédentes. Cette activité de nos sièges dans le domaine des placements à long terme ne s'est pas exercée au détriment des Bons du Trésor, bien au contraire. Nous n'avons cessé, en effet, de favoriser les émissions de cette nature et notre clientèle est intervenue pour un contingent important dans les excédents de souscription constatés.

Aucun assouplissement n'ayant été apporté à l'interdiction d'ouvrir de nouveaux guichets, édictée dès le mois de Novembre 1940 par le Comité Provisoire d'Organisation Professionnelle des Banques, notre réseau n'a subi, en 1943, qu'une seule modification importante : notre Succursale de Lorient, créée en 1940 à la veille de l'exode, a cessé de fonctionner le 1^{er} Avril, au moment où l'ordre d'évacuation totale de la ville a été donné. Pour conserver néanmoins le contact avec notre clientèle locale nous avons été autorisés à ouvrir un siège permanent à Auray.

Sous les effets conjugués de la hausse générale des prix, des rajustements de salaires qui ont accompagné l'élévation de la durée hebdomadaire du travail, en deux étapes, de 45 à 50 heures, de l'institution, avec effet du 1^{er} Avril, d'une prime de rendement, enfin la mise en paiement, en Décembre, d'un demi-mois de traitement supplémentaire, nos frais généraux ont enregistré une progression très sensible, heureusement compensée par le développement de nos produits. L'augmentation continue de leurs charges n'en pose pas moins pour les banques françaises, au moment où s'accroît le ralentissement général des affaires, un difficile problème.

Au cours de l'année qui vient de prendre fin, nous avons eu la joie d'accueillir, de retour parmi nous, quelques-uns — trop peu nombreux à notre gré — de nos prisonniers. Tous se sont remis courageusement à leur tâche et nous sommes en mesure de vous dire que les conditions d'exploitation, pourtant si différentes aujourd'hui de celles qu'ils avaient connues naguère, ne constituent pas, pour eux, l'obstacle sévère que l'on eut pu redouter, que leur adaptation s'opère sans heurt et que leur longue captivité n'a entamé ni leur ardeur ni leur attachement à notre Maison. Notre pensée va vers tous ceux qui, moins privilégiés, sont encore éloignés de nous. A leur intention un Centre d'Entr'aide a été créé qui, sous l'impulsion généreuse d'anciens prisonniers libérés, avec l'appui effectif de l'ensemble de notre personnel et de notre établissement lui-même, s'est donné pour mission d'adoucir leur sort matériellement et moralement. De nombreux colis partent, chaque mois, à destination des camps ; un pécule est constitué pour tous ceux qui ne bénéficient pas d'une solde mensuelle ; enfin un bulletin est édité qui apporte périodiquement à nos captifs des nouvelles de leur grande famille et leur permet de vivre un peu parmi nous. L'accueil chaleureux et touchant réservé à ces initiatives est, pour les animateurs du Centre d'Entr'aide, le gage le plus précieux de leur succès.

Nous avons payé, au titre des prélèvements de main-d'œuvre, un lourd tribut. Notre personnel étant en majorité composé d'éléments jeunes, il ne pouvait en être autrement, mais l'effort de recrutement et de formation que nous avons entrepris depuis plus de 3 ans, se trouve ainsi sérieusement compromis. Nous avons vu nous quitter, en effet, un grand nombre de jeunes collaborateurs aptes à prendre place avant longtemps dans nos cadres de maîtrise et leur absence est d'autant plus vivement ressentie que leur remplacement s'avère de jour en jour plus malaisé. Nous avons cependant le ferme espoir que ces jeunes gens, le jour où la guerre aura pris fin, nous reviendront animés du même désir d'étendre le champ de leurs connaissances par quoi, déjà, ils s'étaient distingués. Est-il besoin d'ajouter que nous conservons avec tous nos requis un contact aussi étroit que possible et que nous demeurons attentifs aux difficultés en présence desquelles leur changement de situation a pu placer leurs familles.

Les Comités sociaux d'entreprise, constitués dans le cadre de la loi du 4 Octobre 1941, ont poursuivi, en 1943, la tâche qui leur incombe et nous ne pouvons que nous féliciter de l'esprit social et de la haute conscience dont témoignent leurs membres. Partout où ils existent, ces Comités ont apporté à la Direction Générale le plus utile concours et ont contribué notamment au développement des œuvres sociales de notre Etablissement. Notre dessein est de les intéresser plus directement encore, dans l'avenir, à la gestion de ces œuvres.

Dans le domaine social, l'année qui vient de prendre fin marquera une date, car elle aura été celle de la mise au point du nouveau régime de retraites de notre personnel. Hier encore, seul le personnel non assujéti aux assurances sociales pouvait adhérer à un régime de retraites comportant l'allocation d'une rente viagère et, en cas de décès prématuré, l'attribution aux ayants-droits d'un capital déterminé. Désormais, l'ensemble de notre personnel bénéficiera de prestations identiques en contre-partie de retenues proportionnellement égales sur les traitements. Les assurés sociaux gagneront à cette réforme une rente complémentaire d'un montant appréciable et la sécurité d'une assurance décès ; les autres en retireront des prestations analogues à celle que la loi accorde aux assurés sociaux en cas de maladie ou d'invalidité. Tous, enfin, recevront, au moment de leur admission à la retraite, un capital dont le montant pourra atteindre une année de traitement. En adoptant ce nouveau régime de retraite, nous avons conscience d'avoir heureusement résolu le problème qui, sans doute, préoccupe le plus, et légitimement, les employés de banque. Notre décision contribuera, nous en sommes sûrs, à maintenir élevé le moral de notre personnel.

Ce personnel nous donne d'ailleurs, chaque jour, de nouvelles preuves de son dévouement. En dépit de difficultés que la prolongation de l'état de guerre aggrave progressivement, il assume partout sa tâche avec la même conscience, la même constante énergie. Dans les sièges exposés, il fait face aux épreuves qui lui sont imposées sans se départir d'un exemplaire sang-froid. Nous sommes heureux de rendre ici hommage à ses mérites.

*
**

Le bilan que nous soumettons cette année à votre approbation — et dans lequel les comptes de notre Succursale de Londres figurent toujours pour leurs soldes au 31 Mars 1940 et les comptes de nos sièges de la Martinique et de l'Afrique Noire pour leurs soldes respectifs au 31 Juillet et 30 Septembre 1942 — marque un important progrès sur celui du 31 Décembre 1942. Il atteint, en effet, Fr. 21.140.648.334,74 contre Fr. 17.764.683.253,61 soit une augmentation de Fr. 3.375.965.081,13 ou 19%.

Comme les années précédentes c'est l'augmentation des capitaux qui nous sont confiés qui est à l'origine de ce nouveau progrès. L'ensemble des comptes créditeurs s'élève en effet, au total, à Fr. 19.582.009.569,56 contre Fr. 16.440.936.803,85 en augmentation de Fr. 3.141.072.765,71. De leur côté, les Bons et Comptes à échéance fixe passent de Fr. 214.286.537,61 à Fr. 437.729.683,11.

A l'actif ces augmentations se retrouvent pour la plus grande partie, dans le Portefeuille effets qui, passant de Fr. 12.409.690.088,40 à Fr. 14.665.982.728,49, s'est accru de Fr. 2.256.292.640,09 ou 18,18%. Les avances et débiteurs divers atteignent Fr. 1.583.467.647,86 contre Fr. 789.132.173,32 en augmentation de Fr. 794.335.474,54; cet accroissement correspond à peu près exactement au montant des provisions pour renouvellement de matériel, d'outillage et de stocks, bloqués au Trésor Public pour le compte de notre clientèle en exécution de l'art. 21 de la loi du 24 Octobre 1942. Nous soulignons au passage la stabilité de nos comptes courants débiteurs à Fr. 2.162.676.215,85 contre Fr. 2.048.114.794,24, résultat que nous jugeons d'autant plus favorable que, notre concours n'étant utilisé que pour des périodes généralement brèves, il atteste à la fois la fidélité de notre clientèle et le soin constant que nous apportons à servir ses intérêts.

Les seules autres variations notables intéressant les postes de l'actif portent sur le montant de nos avoirs chez les banques et correspondants qui, d'une année à l'autre, progressent de Fr. 781.004.755,47 à Fr. 1.144.661.801,12 et sur le montant de notre Portefeuille titres qui revient de Fr. 107.062.022,95 au 31 Décembre 1942 à Fr. 89.703.673,25 au 31 Décembre 1943. Ces variations proviennent exclusivement des mouvements qui ont affecté nos relations normales avec nos filiales.

Nos bénéfices pour 1943, déduction faite des charges et impôts de même que des provisions et amortissements jugés opportuns, ont été de..... Fr. 48.157.073,35

Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit..... Fr. 15.580.485,24
le solde du compte de Profits et Pertes ressort à..... Fr. 63.737.558,59

Ce bénéfice permet d'attribuer aux 1.050.000 actions représentant le capital social après sa dernière augmentation, un dividende de 6%, égal à celui des années précédentes, soit 30 francs par action.

La répartition des bénéfices, que nous soumettons à votre agrément, se présente donc comme suit :

— Solde du compte de Profits et Pertes	Fr. 63.737.558,59
— Réserve légale (5% du bénéfice de l'exercice).....	Fr. 2.407.853,66
— Attributions statutaires (art. 43).....	Fr. 32.924.921,96
	Fr. <u>35.332.775,62</u>

Sur le reliquat de.....	Fr. 28.404.782,97
nous vous demandons de prélever, afin de l'affecter à la réserve extraordinaire, la somme nécessaire pour porter le montant global de nos réserves à Fr. 225.000.000, soit.....	Fr. 7.592.146,34

Après ce prélèvement, nos fonds propres se trouveraient portés à Fr. 750.000.000, et il subsisterait une somme de.....	Fr. <u>20.812.636,63</u>
--	--------------------------

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Un acompte de 10 francs ayant été mis en distribution le 10 Janvier dernier, le solde du dividende, soit 20 francs, sera, si nos propositions reçoivent votre approbation, mis en paiement le 15 Mai prochain, sous déduction des impôts.

*
**

Pour des motifs devant lesquels nous n'avons pu que nous incliner MM. Jacques de ROHAN-CHABOT et Raoul de CHARBONNIERE ont résigné en Mai 1943, leur mandat d'administrateur. Nos Collègues siégeaient parmi nous depuis la fondation de notre Société. Ils avaient constamment pris, à nos travaux, une part active et leurs avis nous étaient précieux. Leur départ est pour nous tous une cause de sincères regrets.

Nous avons, pour combler les vacances existant au sein de votre Conseil, fait appel à MM. Marcel CHERADAME et Louis REYNAUD. M. Marcel CHERADAME a derrière lui une longue carrière bancaire; son autorité et sa compétence sont unanimement reconnues et déjà nous avons apprécié la valeur de ses conseils. Quant à M. Louis REYNAUD, il prend place à nos côtés après avoir accompli une brillante carrière administrative au cours de laquelle il a exercé d'éminentes fonctions au Ministère des Finances. Son sens de l'intérêt général, sa parfaite connaissance des affaires publiques nous seront des plus utiles. Nous vous demandons de ratifier ces deux nominations.

Pour compléter notre Bureau, nous avons appelé aux fonctions de Vice-Président, en remplacement de M. de ROHAN-CHABOT, M. Fernand VENOT qui, depuis 7 ans, n'a cessé de nous apporter son plus entier concours en qualité de Membre de notre Comité de Direction d'abord, de notre Comité de Surveillance ensuite. Au sein de ces organes essentiels de notre Maison, notre Collègue a donné la mesure de son autorité et de ses vastes connaissances; son choix traduit le sentiment unanime de votre Conseil.

*
**

Vous êtes appelés conformément à l'article 19 de vos statuts, à procéder au renouvellement partiel de votre Conseil d'Administration. Les membres dont le mandat est arrivé à expiration sont MM. Pierre STROHL, Jean de la BOUILLERIE, Jacques QUELLENNEC et Louis VILGRAIN, qui se représentent à vos suffrages.

Vous aurez, d'autre part, à donner quitus de leur gestion à M. Dominique de DIETRICH, dont nous vous avons fait connaître la démission au cours de notre Assemblée Générale du 22 Mai 1943, et à MM. Jacques de ROHAN-CHABOT et Raoul de CHARBONNIERE.

Vous aurez enfin à désigner vos Commissaires, le mandat des Commissaires actuellement en fonction venant à expiration aujourd'hui même; MM. S. BIEUVILLE, G. MARION et J. RICHET sont rééligibles. Nous pensons que vous aurez convenance à porter à 54.000 francs la rémunération globale annuelle qui est allouée à vos Commissaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1943

Messieurs les Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier, pour trois ans, par votre Assemblée Générale du 21 Mai 1941.

Au cours de l'année 1943, vos Commissaires ont maintenu des contacts fréquents avec la Direction et les Services de la Banque. A la clôture de l'exercice, nous avons suivi les opérations d'inventaire au Siège Social et constaté matériellement l'existence du Portefeuille-Titres, des Bons et Valeurs du Trésor et de plusieurs encaisses. Après l'arrêté des écritures, nous avons achevé nos vérifications, tant à Paris que dans divers Centres Administratifs de Province. Ces investigations nous ont permis de constater que le bilan et le compte de Profits et Pertes soumis à votre approbation sont en exacte concordance avec les documents sociaux.

Comme les années précédentes, les comptes de la Succursale de Londres, ceux des Agences d'Outre-Mer et ceux des correspondants étrangers avec qui les relations sont coupées, figurent au bilan pour les derniers soldes connus.

Ce bilan, établi depuis l'année dernière dans la forme arrêtée par la Commission de Contrôle des Banques, se totalise au 31 Décembre 1943 par 21 milliards 140 millions au lieu de 17 milliards 764 millions pour 1942, soit une nouvelle augmentation de 3.376 millions ou environ 19 %. Nous analysons ci-après les variations des différents postes.

A L'ACTIF

Les espèces en Caisse, avoirs auprès des Trésors Publics et dans les Banques d'Émission, se montent à Fr. 1.003.045.012, »
chiffre voisin de celui de l'an dernier.

Le poste Banques et Correspondants passant de 781 millions à Fr. 1.144.661.801, »
accuse une progression marquée. Elle a son origine principale dans l'augmentation de vos avoirs chez l'une de vos filiales résultant du dénouement d'opérations engagées au cours du précédent exercice ; la contre-partie se retrouve dans un mouvement inverse du Portefeuille Effets.

C'est le Portefeuille-Effets qui, traduisant l'augmentation des dépôts, enregistre l'accroissement le plus sensible. Il passe de Fr. 12.409.690.000, » à Fr. 14.665.982.728, »
soit une plus-value de Fr. 2.256.000.000, » qui porte surtout sur les bons et valeurs du Trésor mais aussi sur le Portefeuille commercial.

Le poste Coupons, qui se totalisait l'an dernier par 225 millions et qui comprend également les titres au renversement, est ramené à Fr. 142.043.904, »

Malgré l'abondance des ressources monétaires dont disposent actuellement le commerce et l'industrie, les Comptes-courants débiteurs ont pu non seulement être maintenus à leur niveau de 1942, mais être portés de 2 milliards 48 millions à Fr. 2.162.676.215, »

Les Avances garanties par des titres s'élèvent à Fr. 159.053.475, »

Les Avances et Débiteurs divers accusent une progression sensible de 789 millions à .. Fr. 1.583.467.647, »

Cette augmentation est due surtout à l'ouverture de comptes dans les Trésoreries Générales où sont versés les fonds bloqués pour la clientèle en vertu de la Loi du 24 Octobre 1942 sur les provisions pour renouvellement de stocks et d'outillage.

Les créances litigieuses sont décomptées pour leur valeur jugée récupérable. Les amortissements dont elles ont été l'objet, tant au cours des derniers exercices qu'à fin 1943, paraissent de nature à couvrir tous les risques prévisibles.

Les Débiteurs par acceptations s'inscrivent au bilan pour Fr. 42.590.423, »
au lieu de Fr. 68.339.000, ». Ce poste a sa contrepartie exacte au Passif.

Le Portefeuille-Titres est ramené de Fr. 107.062.022, » à Fr. 89.703.673, »
comme l'indique le rapport de votre Conseil. Les titres cotés ont été estimés sur les mêmes bases que les années précédentes et les titres non cotés évalués au maximum à leur prix de revient.

Les Comptes d'ordre et divers sont sans changement notable à Fr. 67.423.453, »
au lieu de Fr. 69.642.000, ».

Enfin la rubrique Immeubles et Mobilier s'inscrit comme l'an dernier à Fr. 80.000.000, »

AU PASSIF

Comme précédemment la progression des Comptes de Chèques et Comptes courants créditeurs, c'est-à-dire les dépôts de la clientèle, traduit l'essentiel de l'augmentation du Passif. Les premiers y participent pour près d'un milliard, passant de 4.590.000.000, » à Fr. 5.549.740.895, »

et les seconds pour plus de 2.400.000.000, » ; ils passent, en effet, de 9.359.000.000, » à ... Fr. 11.784.982.308, »
y compris les dépôts bloqués pour le compte du Trésor. Au total, l'accroissement de ces deux postes ressort à plus de 24 %.

La rubrique Banques et Correspondants revient de 690 millions à Fr. 404.657.827, »

tandis que les Comptes exigibles après encaissement passent de 118 millions à Fr. 134.345.151, »

Le chapitre Créditeurs divers passe de 1.682.247.000, » à Fr. 1.708.283.386, »
par suite, surtout, de l'accroissement du poste Caisse de Retraites du Personnel et des divers comptes de provisions.

Les Acceptations à payer, soit Fr. 42.590.423, »
sont la contrepartie exacte des Débiteurs par acceptation qui figurent à l'actif.

Les Dividendes restant à payer sont pratiquement inchangés à Fr. 1.738.077, »

L'accroissement des dépôts à terme et à préavis et l'accueil favorable que les Bons de Caisse trouvent auprès de la clientèle font passer le compte Bons et Comptes à échéance fixe de 214 millions à Fr. 437.729.683, »

Les Comptes d'ordre et divers se totalisent à Fr. 272.843.023, »
soit, à 12 millions près, le chiffre de l'année dernière. Ce sont les réescomptes et, en particulier celui du Portefeuille, qui en représentent, de beaucoup, la plus grande partie.

Les Réserves légale et extraordinaire s'accroissent des dotations de l'an dernier qui ont eu pour effet d'en porter le total à Fr. 215.000.000, »
au lieu de Fr. 197.500.000, ».

Quant au Capital, depuis l'augmentation rendue définitive le 30 Décembre 1942, il est inchangé à Fr. 525.000.000, »

Enfin, le solde bénéficiaire disponible s'élève à Fr. 63.737.553, » et comprend :

— le report à nouveau de l'exercice précédent pour Fr. 15.580.485, »

— et le bénéfice de l'exercice pour Fr. 48.157.073, »

ce dernier chiffre ressort lui-même du compte de Profits et Pertes ci-après :

COMPTE DE " PROFITS ET PERTES "

Le bénéfice d'exploitation se monte à	Fr.	44.440.106,38
Le Portefeuille-Titres, coupons et bénéfices sur ventes a produit	Fr.	3.716.966,97
soit un total de profits de	Fr.	48.157.073,35
Ce résultat tient compte de toutes les charges, dont l'accroissement a d'ailleurs été sensible, des amortissements et des provisions, et il vous est proposé de répartir comme suit le solde créditeur du compte " Profits et Pertes " :		
Sur le bénéfice net de 1943, soit	Fr.	48.157.073,35
il serait :		
— affecté à la Réserve légale 5 %, soit	Fr.	2.407.853,66
— et attribué aux actions 6 % sur 525 millions	Fr.	31.500.000, »
Ensemble	Fr.	33.907.853,66
Reste	Fr.	14.249.219,69
Sur ce chiffre, 10 % au Conseil	Fr.	1.424.921,96
dont conformément à la loi du 28 Février 1941, il serait réparti	Fr.	1.313.365,31
et réservé	Fr.	111.556,65
Le reliquat du bénéfice de 1943, soit	Fr.	12.824.297,73
ajouté au report antérieur, soit	Fr.	15.580.485,24
donne un total de	Fr.	28.404.782,97
qui se répartirait :		
— à la Réserve extraordinaire : somme nécessaire pour porter l'ensemble des réserves à 225 millions, soit	Fr.	7.592.146,34
— Report à nouveau	Fr.	20.812.636,63
Total égal	Fr.	28.404.782,97

La répartition qui précède étant conforme aux statuts et aux dispositions législatives sur la limitation des dividendes et tantièmes, nous vous proposons de la ratifier.

Nous avons pris connaissance du Rapport qui vous est présenté par votre Conseil et nous n'avons pas d'observations à formuler sur les renseignements qu'il contient relativement aux comptes de la Société.

En conséquence, nous vous proposons, Messieurs, d'approuver le bilan et les comptes de 1943 tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 28 Mars 1944.

Les Commissaires
Agrés par la Cour d'Appel de Paris :
Signé : S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHEL.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les opérations visées à l'article 40 (ancien) de la Loi du 24 Juillet 1867

EXERCICE 1943

Messieurs les Actionnaires,

Par la quatrième résolution de votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 1943, vous avez renouvelé à votre Conseil d'Administration les autorisations prévues à l'art. 40 (ancien) de la loi du 24 Juillet 1867.

En exécution de l'art. 34 de la même loi, nous avons l'honneur de vous rapporter que, à notre connaissance et suivant les déclarations qui nous ont été faites à ce sujet, les opérations pouvant être visées par le dit art. 40 se sont bornées aux relations commerciales habituelles avec des Sociétés ayant des Administrateurs communs avec la vôtre. Elles ont été autorisées et effectuées aux conditions appliquées à la clientèle en général.

Avec ses filiales bancaires ayant leur Siège dans la Métropole, à l'une desquelles a été faite une cession de titres, la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE a gardé des rapports suivis. Les mêmes relations constantes ont été maintenues avec sa filiale immobilière dans le cadre de son objet social.

L'ensemble de ces opérations n'appelle aucune remarque de notre part.

Paris, le 28 Mars 1944,

Les Commissaires agrés par la Cour d'Appel de Paris.
S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHEL.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1943

(avant répartition)

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	Fr. 1.003.045.012, »	Comptes de chèques	Fr. 5.549.740.895,97
Banques et Correspondants	Fr. 1.144.661.801,12	Comptes courants	Fr. 11.784.982.308,05
Portefeuille effets	Fr. 14.665.982.728,49	Banques et Correspondants	Fr. 404.657.827,64
Coupons	Fr. 142.043.904,09	Comptes exigibles après encaissement	Fr. 134.345.151,68
Comptes courants	Fr. 2.162.676.215,85	Créditeurs divers	Fr. 1.708.283.386,22
Avances garanties	Fr. 159.053.475,31	Acceptations à payer	Fr. 42.590.423,01
Avances et débiteurs divers	Fr. 1.583.467.647,86	Dividendes restant à payer	Fr. 1.738.077,44
Débiteurs par acceptations	Fr. 42.590.423,01	Bons et comptes à échéance fixe	Fr. 437.729.683,11
Titres	Fr. 89.703.673,25	Comptes d'ordre et divers	Fr. 272.843.023,03
Comptes d'ordre et Divers	Fr. 67.423.453,76	Réserves	Fr. 215.000.000, »
Immeubles et Mobilier	Fr. 80.000.000, »	Capital	Fr. 525.000.000, »
Total	Fr. 21.140.648.334,74	Résultats	Fr. 48.157.073,35
		Report à nouveau	Fr. 15.580.485,24
		Total	Fr. 21.140.648.334,74

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals	1.818.216.762,26
Effets escomptés circulant sous notre endos	233.035.000, »
Ouverture de crédits confirmés	442.198.848,73

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1943

(après répartition)

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission	Fr. 1.003.045.012, »	Comptes de chèques	Fr. 5.549.852.452,62
Banques et Correspondants	Fr. 1.144.661.801,12	Comptes courants	Fr. 11.784.982.308,05
Portefeuille effets	Fr. 14.665.982.728,49	Banques et Correspondants	Fr. 404.657.827,64
Coupons	Fr. 142.043.904,09	Comptes exigibles après encaissement	Fr. 134.345.151,68
Comptes courants	Fr. 2.162.676.215,85	Créditeurs divers	Fr. 1.709.596.751,53
Avances garanties	Fr. 159.053.475,31	Acceptations à payer	Fr. 42.590.423,01
Avances et débiteurs divers	Fr. 1.583.467.647,86	Dividendes restant à payer	Fr. 33.238.077,44
Débiteurs par acceptations	Fr. 42.590.423,01	Bons et comptes à échéance fixe	Fr. 437.729.683,11
Titres	Fr. 89.703.673,25	Compte d'ordre et Divers	Fr. 272.843.023,03
Comptes d'ordre et Divers	Fr. 67.423.453,76	Réserves	Fr. 225.000.000, »
Immeubles et Mobilier	Fr. 80.000.000, »	Capital	Fr. 525.000.000, »
Total	Fr. 21.140.648.334,74	Report à nouveau	Fr. 20.812.636,63
		Total	Fr. 21.140.648.334,74